



LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE
D'ANTHROPOLOGIE
ET D'ETUDES AFRICAINES

LAS ANEA



**REVUE
DEZAN**

NUMERO 014

UAC, Juin 2018

REVUE DEZAN

NUMERO 14, Juin 2018

Directeur de publication

Albert TINGBE-AZALOU

*Chef de la Filière Sociologie-Anthropologie,
Ecole Doctorale Pluridisciplinaire*

Rédacteur en Chef

IMOROU Abou-Bakari

Maitre de Conférences des Universités (CAMES)

Comité Scientifique

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),
Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte
d'Ivoire), Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIERSCHEK
(Allemagne), Pr. Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert
NOUHOUAYI (Bénin), Gautier BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou
IGUE (Bénin), DANIQUE TAMASSE Roger, MC (Togo), MONGBO Rock
(Bénin), Pr. Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Pr. Séri DEDY, Pr. Elisabeth
FOURN (BENIN), Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO) et Pr. Lolouvou
Foly HÉTCHÉLI (TOGO), HOUNGNIHIN Rock

Comité de Lecture

Pr Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN Bénin),
Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC (Bénin),
Pr Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne (Bénin),
MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

Recueil, agencement et mise en forme des textes

TOGBE Codjo Timothée & SOSSOU Tokandé Romuald

REVUE DEZAN

NUMERO 14, Juin 2018

Directeur de publication

Albert TINGBE-AZALOU

*Chef de la Filière Sociologie-Anthropologie,
Ecole Doctorale Pluridisciplinaire*

Rédacteur en Chef

IMOROU Abou-Bakari

Maitre de Conférences des Universités (CAMES)

Comité Scientifique

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),
Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte
d'Ivoire), Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIERSCHEK
(Allemagne), Pr. Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert
NOUHOYAYI (Bénin), Gautier BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou
IGUE (Bénin), DANIQUE TAMASSE Roger, MC (Togo), MONGBO Rock
(Bénin), Pr. Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Pr. Séri DEDY, Pr. Elisabeth
FOURN (BENIN), Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO) et Pr. Lolouyou
Foly HÉTCHÉLI (TOGO), HOUNGNIHIN Rock

Comité de Lecture

Pr. Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN Bénin,
Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC (Bénin),
Pr. Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne (Bénin),
MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

Recueil, agencement et mise en forme des textes

TOGBE Codjo Timothée & SOSSOU Tokandé Romuald

DEZAN

NUMERO 014, 2018

UAC, JUIN 2018

Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue DEZAN
01 BP 526 Cotonou, République du Bénin
revuedezean@yahoo.fr

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN 1840-717-X DU 4^{ème} trimestre

Dépôt Légal N°6378 du 4^{ème} trimestre

Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUENOU et Maxime da CRUZ.**

Dr. TOGBE Codjo Timothée a assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef **Dr. Abou-Bakari IMOROU.**

Sommaire

PERCEPTION ET HABITUDES SOCIALES FACE A L'AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE A YAMOOUSSOUKRO (COTE D'IVOIRE)	7
ADJE N'Goran Pascal & Barthélemy TANOH	
DETERMINANTS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA DYNAMIQUE DE CONVERSION RELIGIEUSE A DOGBO	31
Prudent A. Y. AGOSSE, Maxime A. HOUNDOU, Hermann S. E. TOHON & Abriel A. VOGLOZIN,	
RESISTANCE A L'USAGE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) DANS LA PRODUCTION DU COTON DANS LA COMMUNE DE KANDI AU BENIN	47
AKIYO Offin Lié Rufin, ATCHADE Chambi Julien, GOUNGN Kouassi Darius & WOROU Barnabas	
RAPPORT TECHNIQUE ET DIGNITE : L'INTERET DE LA RATIONALITE A LA COHESION SOCIALE CHEZ HORKHEIMER ET ADORNO	67
AKPA Gnagne Alphonse	
LA DYNAMIQUE PARTISANE LORS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2015 ET PRESIDENTIELLES DE 2016 AU BENIN : GRILLE D'ANALYSES....	79
Thélesphore TOLITON DIKPO	
CULTURE INTENSIVE DE PROXIMITE ET DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX DANS LA VILLE DE KORHOGO AU NORD DE LA COTE D'IVOIRE	99
GACHA Franck-Gautier, AFFESSI Adon Simon & ASSI Tano Maxime	
LES MONUMENTS SCULPTES DE LA VILLE D'ABIDJAN : DE L'EMBELLISSEMENT URBAIN A LA LUTTE POLITIQUE (2002-2013)	115
Barnabé Cossi Houédin & N'Guessan Daniel Djédjé	
LA TRADUCTION D'UNE AVENTURE OU L'AVENTURE D'UNE TRADUCTION: LE CAS DE "THE QUEEN ELEPHANT'S TAIL." ET DE SA TRADUCTION EN FRANÇAIS	137
Houenon, Casimir (PhD)	
JEUX ET APPRENTISSAGES A L'ECOLE PRIMAIRE : REGARD SUR LES PRATIQUES ENSEIGNANTES LIEES AU JEU DANS QUELQUES ECOLES PRIMAIRES DE COTONOU ET ABOMEY-CALAVI AU BENIN	153
HOUESSOU Patrick, TALIBOU Bilikis & BOKO Gabriel,	
LES MODES D'ACCES A LA TERRE DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI AU SUD DU BENIN	171
Judith GLIDJA & Jean-Philippe HOUNMAVO	
LA PAIX PAR ET POUR LA LIBERTÉ SELON KANT.....	191
Éric Inespéré KOFFI	
PRATIQUE CONTRACEPTIVE EN MILIEU RURAL : LES DÉTERMINANTS ACTUELS DU RECOURS À LA CONTRACEPTION À BONIKRO, TOLLAKRO, KOKOUMBO, DJEKANOU ET KONANKRO DANS LA PRÉFECTURE DE TOUMODI EN CÔTE D'IVOIRE	211
KOUADIO N'gnanda Anne Marie, AHUIE Assian Agnès Chantal & N'DIA Anon Félix	

LA PROFESSIONNALISATION DE L'OFFRE DE SERVICE DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES FACE AUX ENJEUX DE RESOCIALISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ AU SUD-BÉNIN.....	231
Hervé MEKOUN & Emilia AZALOU TINGBE	
OBSERVANCE THERAPEUTIQUE ET AUTOMEDICATION : EXPERIENCES DE SOINS DITS « TRADITIONNELS » PAR DES MALADES ATTEINTS DE L'HEPATITE B A COTONOU.....	249
Pierre Codjo MELIHO ; Codjo Adolphe KPATCHAVI & Jeanne Avest MADINDE	
CLAUSE DE CESSATION DU STATUT DE REFUGIE ET QUETE DE SOLUTION DURABLE : EXEMPLE DE LA REINSTALLATION DES REFUGIES LIBERIENS DE LA ZONE DE TABOU	259
MONEMOU ANTOINE	
VIE ASSOCIATIVE EN CONTEXTE PROSTITUTIONNEL : UN REGARD SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE SUR L'EMPOWERMENT DES FEMMES TRAVAILLEUSES DU SEXE A COTONOU AU BENIN.....	279
Nassirou HOUNSA ; Emmanuelle BEDARD & Adolphe KPATCHAVI	
ANALYSE DES OBSTACLES ORGANISATIONNELS AU DON DE SANG EN CONTEXTE IVOIRIEN	299
N'GUESSAN Ahou Nina & TIE GOUIN Bénédicte Edwige	
REHABILITATION DE LA DEMOCRATIE AFRICAINE.....	319
Eniyankitan Olabiyi Dieudonné OTEKPO	
RÔLES ET INITIATIVES FEMININS POUR UN MARAICHAGE DURABLE A L'OUEST DU BURKINA FASO	339
Félix OUEDRAOGO ; Madeleine KABORE & Marie-Paule KESTEMONT	
LA PSYCHANALYSE COMME FONDEMENT DU PROGRÈS SCIENTIFIQUE...	359
Stevens BROU Gbaley Bernaud	
UNE CURE À L'INFLATION DE L'IRRATIONNEL EN AFRIQUE NOIRE : LE PRINCIPE D'ÉVIDENCE DE RENÉ DESCARTES	383
Ali SYLLA	
GOUVERNEMENT DES ESPACES PUBLICS EN BORDURE D'EAU AU BENIN : UNE ANALYSE ORIENTÉE DANS LA PERSPECTIVE DE L'INEGALITE ENVIRONNEMENTALE A COTONOU	401
Narcisse M. YEDJI ; Timothée Codjo TOGBE & Abou-Bakari IMOROU	
SITUATION DES ENFANTS NON SCOLARISÉS DANS LE CONTEXTE DE LA SCOLARISATION EN CÔTE D'IVOIRE	419
Bi Zou Ambroise ZAMBLE	

**LA DYNAMIQUE PARTISANE LORS DES ELECTIONS
LEGISLATIVES DE 2015 ET PRESIDENTIELLES DE 2016 AU
BENIN : GRILLE D'ANALYSES**

Théséphore TOLITON DIKPO

Sociologue Université d'Abomey-Calavi, tolitedo@yahoo.com

Résumé

Le Bénin, en renouant avec la démocratie et l'Etat de droit, des suites de la Conférence nationale de 1990, a institué le multipartisme intégral comme pierre angulaire du jeu politique. Depuis lors, il connaît des problèmes d'alternance régulière au pouvoir. Il offre cependant des modèles atypiques de réflexions à partir des échéances électorales de 2015 et de 2016. En effet, les trois candidats arrivés en tête au premier tour des élections présidentielles de mars 2016 n'étaient membres d'aucun parti politique et avaient capitalisé ensemble plus de 82 % des voix. Cette situation en dit long sur la crise au sein des partis politiques qui, au fil des années, ont donné l'impression de s'être dévoyés relativement aux responsabilités et rôles constitutionnels d'animation de la vie politique. Les élections législatives d'avril 2015 et celles présidentielles de mars 2016 ont été les révélateurs de cette crise. Le présent article s'attache donc à analyser, sur la base des données empiriques, l'éclatement des partis politiques au Bénin à partir des entretiens avec les acteurs politiques, la revue documentaire et de presse et les observations au cours de ces élections qui ont visiblement consacré leur perte de crédibilité et de légitimité.

Mots-clés : Partis politiques, élections, dysfonctionnement, démocratie, Bénin.

Abstract :

Benin, by returning to democracy and the rule of law, following the 1990 National Conference, instituted integral multiparty politics as the cornerstone of the political game. Since then, he knows problems of regular alternation in power. However, it offers atypical models of reflections from the 2015 and 2016 elections. Indeed, the three candidates who came first in the first round of the March 2016 presidential elections were not members of any political party and had capitalized together more than 82% of the votes. This situation speaks volumes about the crisis in the political parties, which over

the years have given the impression of being misguided relative to the constitutional roles and responsibilities of animating political life. The legislative elections of April 2015 and presidential elections of March 2016 were the revealers of this crisis. This article therefore aims to analyze, on the basis of empirical data, the splitting up of political parties in Benin from interviews with political actors, the documentary and press review and observations during these elections, which visibly consecrated their loss of credibility and legitimacy.

Keywords: Political parties, elections, dysfunction, democracy, Benin.

Introduction

Dans les pays qui ont adopté la démocratie comme mode d'organisation sociale et de gouvernement, l'animation de la vie politique repose sur l'existence d'un État légitime (M. Weber, 1920 cité par H. Mendras et J. Etienne, 2008) plus ou moins stable, mais aussi sur les rapports que les acteurs individuels et groupes sociaux comme les partis politiques entretiennent avec lui. Dans les dictatures où l'État est généralement à parti unique, le corps dirigeant essaie d'éliminer le plus possible les corps intermédiaires afin d'être en rapport direct avec le peuple sur lequel il exerce son autorité. Par contre, les pays démocratiques misent sur l'engagement vivant des groupes sociaux (J. E. Niklas *et al.*, 2008) pour animer la vie sociale, économique et politique et contribuer aux équilibres nécessaires à l'acquisition et la gestion du pouvoir. C'est ce rôle précieux qu'explique bien évidemment l'historien et sociologue français, Rosanvallon (année), quand il parle des corps intermédiaires comme des « institutions de l'interaction » qu'il faut revigorer pour faire face à la crise de la représentation démocratique. Andolfatto et Gonjon considèrent à leur tour les partis politiques comme de véritables « ateliers de la démocratie ». Ils illustrent ainsi la thèse selon laquelle les partis politiques s'efforcent à relever les défis démocratiques tout en s'engageant dans des stratégies de re-légitimation auprès des citoyens en vue de relever les nouveaux enjeux liés au règne de l'opinion publique dans les démocraties installées.

Ce défi, la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne le vivent encore plus profondément au regard de la jeunesse des États et de leurs expériences démocratiques. Concrètement, même si le multipartisme est accepté et que les élections sont plus ou moins régulières, les partis politiques que M. Weber (1920, cité par H. Mendras, 2008) considère comme les « enfants du

suffrage universel » manquent encore de doctrines philosophico-politiques solides et de lignes idéologiques claires qui puissent leur permettre d'être constants dans l'animation de la vie politique. Parmi les corps intermédiaires, les partis politiques représentent l'un des piliers dans l'exercice de leur « fonction de légitimation et de stabilisation du système politique » (P. Bréchon, 1999). Ce pari est difficile à relever pour de jeunes États obligés de faire l'expérience d'un phénomène partisan tout aussi récent, complexe, partiel, et contesté (Charlot, 1971). Le résultat est que ces partis politiques, dans beaucoup de pays, se font, se défont et se refont en fonction des intérêts et des tendances du moment où l'exercice du pouvoir est mis en jeu. Dès lors, le système partisan est rythmé par recomposition circonstancielle que l'on constate régulièrement lors des élections.

On en a encore eu l'illustration au Bénin, à l'occasion des élections de 2015 et de 2016. En effet, lors des législatives d'avril 2015, les principaux partis politiques et leurs satellites ont eu des difficultés à se mobiliser, élaborer des listes et à s'inscrire dans une dynamique électorale victorieuse. Conscients de leur fragilité profonde, beaucoup de mouvements se sont regroupés dans des alliances (souvent de circonstance) afin de se donner des chances d'avoir des élus. Malgré ces tractations et ces regroupements stratégiques, il s'est posé le problème du choix des candidats et de la constitution des listes législatives, avec d'importantes contestations et tensions entre membres d'un même parti ou entre membres de partis adversaires regroupés dans une alliance de « circonstance ». La conséquence en est que les résultats sortis des urnes étaient globalement peu concluants pour les divers partis politiques. De nombreuses alliances ont eu très peu de députés, avec des scores assez décevants, parfois même moindres que ceux de certains partis quand ils sont allés seuls aux élections précédentes. Les partis politiques qui ont opté pour la mise en alliance, connaissent souvent des déceptions et finissent par voler en éclat, avec une exacerbation des divisions. On assiste par ailleurs à des phénomènes de décomposition-recomposition faisant que des partis politiques adversaires finissent par soutenir un candidat commun. C'est le cas en 2016 autour du candidat Lionel ZINSOU, obligeant les militants des partis en cause à soutenir un candidat qui n'était ni membre, ni sympathisant de leur parti politique. L'essentiel semblait être de « flairer le bon vent » électoral pour participer au pouvoir de celui qui sera élu. De ce fait, au premier tour de la présidentielle, les trois candidats arrivés en tête n'étaient membres d'aucun parti politique et avaient pourtant recueilli plus de 82 % des suffrages exprimés. Il s'agit, comme d'habitude, des trois

candidats les plus fortunés (P. V. Topanou, 2017). Cela pourrait traduire une perte de confiance à l'égard des partis politiques et de leurs dirigeants.

Il y a, de toute façon, une sorte de crise du système partisan que cet article se propose de rendre intelligible en se focalisant sur les élections de 2015 et 2016 au Bénin.

Démarche méthodologique utilisée

La collecte des données, dans le cadre de cette recherche a été opérée au moyen des techniques d'entretien semi-directif et d'entretien libre. Elles viennent en appui à la revue documentaire, à la revue de presse et à l'exploitation des émissions audio-visuelles sur les élections législatives de 2015 et présidentielle 2016 utilisées dans le même cadre. Au total, 10 acteurs politiques et 4 membres de la société civile ont été interviewés. Les données recueillies ont été traitées manuellement et analysées au moyen de la technique d'analyse de contenu (L. Bardin, 1991).

Renouveau démocratique et prémices de l'éclatement des partis politiques au Bénin

La conférence nationale du Bénin qui avait réuni les forces vives de la nation du 19 au 28 février 1990, semble être un point de repère de l'émergence de la crise des partis politiques avec le passage brusque d'un régime totalitaire à parti unique à un régime axé sur le multipartisme intégral. Cette situation a eu pour effet la démultiplication des partis politiques ou leur éclatement (O. Diop, 2006). Il s'agit d'une sorte de libération des acteurs politiques contestataires mais désireux de prendre d'assaut une arène publique dont ils ont été longtemps écartés. Diop (O. 2006) explique cette situation en se référant aux conditions d'accession du pays à la démocratie. De fait, l'auteur souligne que l'assurance pour les partis de bénéficier d'une aide publique ou d'une subvention de fonctionnement comme au Gabon (Dizambou, 2008), suscita de nombreuses vocations. Ainsi, la création des partis avait connu une poussée inflationniste (comme à l'Est de l'Europe) telle qu'à la veille de l'ouverture de la Conférence Nationale, 151 mouvements inscrits au Gabon, 71 partis d'opposition au Congo, plus 100 au Zaïre, 24 officiellement reconnus au Niger. Quant au Bénin, on en recensait 51 (O. Diop, 2006). Aujourd'hui encore, après plusieurs décennies de pratique de la démocratie pluraliste, le nombre de partis politiques ne cesse de croître. Cette excroissance numérique génère souvent une carte en perpétuelle reconfiguration et induit un ballet de transhumance, notamment lors des échéances électorales. Cela commence généralement par les membres actifs

et influents qui tournent dos à leur partis d'origine pour se repositionner dans un autre ; et ce au gré des intérêts. Pour les mieux lotis, cette éviction débouche sur la création d'un nouveau parti.

Les manœuvres partisans lors des élections de 2015 et de 2016 au Bénin

Les regroupements ou les alliances de partis politiques au Bénin ne trouvent pas leur fondement dans l'avènement du renouveau démocratique en 1990. Les partis politiques de sensibilité socialiste ou socio-démocrate et se réclamant donc de la gauche se sont souvent exercés au regroupement avec l'intention d'aboutir à la fusion en un seul parti politique afin d'échapper au phénomène techniciste et régionaliste, mais n'y sont pas parvenus (N. Médé, 2004). En effet au Bénin, le législateur a consacré la notion de groupes de partis aux articles 9, 10, 11,12 et 14 de la Charte des partis politiques ces articles. En 1995, on peut noter la fusion dans la Renaissance du Bénin, de tous les partis de la mouvance suite à l'appel du Président N. D. Soglo dans le discours de Goho (C. C. Kougniazondé, 2001). Ensuite, il y a la création du FDS regroupant les partis de gauche (UDS, ASD, ADD, NGR) qui soutenaient l'action du Président Soglo. Ce fut le cas du regroupement politique dénommé ADEMA en 1996 constitué par des partis ci-après : MAP, ADP, UDFP, et PIT et du PSD. Ce fut également le cas du regroupement de la majorité présidentielle dénommée Union pour le Bénin du Futur (UBF) (Le Matinal du 14 avril 2003) constituée autour de l'ancien président Mathieu KERÉKOU entre 2001 et 2006 à son départ du pouvoir. Il y a également le G4 composé d'un rassemblement des partis tels que le PRD, PSD, RB et MADEP en 2008 (OSIWA, 2015 : 57). C'est encore le cas du regroupement de l'Union fait la Nation (UN) qui n'est rien d'autre que l'élargissement du G4 à d'autres partis se revendiquant être de l'opposition avant les élections de 2011. L'élection législative de 2015 et celle présidentielle de 2016 ont permis de renouveler la tendance de la floraison des regroupements partisans qualifiés d'alliances électorales que Gamson (1961 : 374) définit comme des « alliances temporaires, de caractère instrumental, entre des individus ou des groupes dont les buts sont différents ». Lemieux (1998 : 35) développe cette définition et présente les coalitions comme « des ensembles concertés et temporaires d'acteurs individuels ou collectifs qui ont des rapports de coopération et de conflit et qui cherchent par une structuration du pouvoir approprié à prédominer sur leurs adversaires de façon à ce que les coalisés obtiennent ainsi des avantages plus grands que s'ils n'avaient pas fait partie de la coalition. ».

Ces définitions ne font que révéler le contexte objectif des coalisés lors des échéances électorales de 2015 et de 2016. Ces alliances en Afrique ne sont pas uniquement le propre des béninois ; on les remarque aussi dans des pays comme le Gabon. On a tendance à les qualifier d'alliances conjoncturelles (D. S. N'Zégbo, 2014). Celle de 2015 a été marquée par l'intervention de certains acteurs de la société civile ayant « changé de vestes » pour investir le champ politique à travers le parti Alternative Citoyenne qui était un mouvement né essentiellement de la lutte contre la révision de la Constitution voulue par l'ancien président Thomas Boni Yayi en son temps.

Ceci étant des alliances importantes telles que l'AND sous la bannière de Valentin ADITI HOUDE, RB-RP de Léhady SOGLO- Janvier YAHOUEDDEHOU, Soleil de Sacca Lafia-Antoine DAYORI-Issa Salifou et Robert GBIAN, Union fait la Nation (AMOSSOU, AZANAI et DJOGBENOU) sans les deux grands partis originaires de l'alliance (PRD et RB) qui ont décidé de mener une marche solitaire, ont marqué ce scrutin : la RB les deux pieds joints du côté du pouvoir et le PRD un pied dedans, un pied dehors (OSIWA, année : 64). P. Braud souligne que dans un système multi-partisan, les partis vont en général devoir conclure des alliances pour atteindre la majorité électorale ou, après les élections, la majorité parlementaire. L'élection de 2016 reste atypique en raison de l'alliance d'adversaires politiques PRD, RB, FCBE dans une perspective de réconciliation. Le Président du PRD, Adrien HOUNGBEDJI, pour justifier ce choix, affirme lors du Congrès extraordinaire du Parti que le groupement a tant fait l'opposition qu'il est de ce part opportun de participer à la gestion du pouvoir en choisissant le candidat Lionel ZINSOU supporté par le gouvernement sortant. Sa logique stratégique est de passer de "parti protestataire" à un "parti gestionnaire" au sens de Braud (année). Cette déclaration ramène à la question posée aux congressistes lors du Congrès de du parti NCC (Notre Cause Commune) du Professeur TEVOEDDJIRE en 1995 et qui fait dire à C. C. Kougniazondé (2001: 120) que :

« [...] le parti politique constitue par excellence un instrument éminent pour la conquête, le monopole et le contrôle du pouvoir ou son partage ; en cas de nécessité, avec d'autres formations partisans, groupes ou individus. Les coalitions de partis ou alliances, quant à elles, participent des moments et mouvements circonstanciels de tension vers l'actualisation et/ou la réalisation de la stratégie de domination. Les partis, tout comme les

alliances de partis, sont exclusifs, concourant à assurer plutôt la victoire d'un camp, et *à fortiori*, la défaite des autres ».

Cet état de fait amène Bousquet à souligner que la participation au scrutin a aussi divisé les formations politiques : si le patron de la RB a choisi ZINSOU, quatorze conseillers communaux de la ville de Bohicon suivent Talon. Le Parti Social-Démocrate, membre de l'UN, s'est rangé derrière AJAVON, ce qui a entraîné la démission de son secrétaire général. Selon le rapport de l'étude évaluative, des logiques de la constitution des alliances sont évoquées : plusieurs alliances se font, juste pour participer au partage du « gâteau » national (OSIWA, 2015 : 58). Cette conclusion fait ressortir l'idée qui a irrigué les manœuvres partisans lors des élections de 2015 et de 2016. En passant en revue ces manœuvres des partis politiques pour conquérir le pouvoir, il est important de se pencher sur les raisons de la crise des organisations politiques.

Fondements de la crise des partis politiques

L'occasion des élections présidentielles de 2016 n'a fait qu'aggraver la fragilisation des partis et alliances de partis politiques. En février 1990, le Bénin avait enregistré 51 mouvements ou « sensibilités politiques » invités parmi les participants aux assises de l'historique Conférence Nationale qualifiée de « fait générateur » (P. V. Topanou, 2017). Mais après un quart de siècle de renouveau démocratique, l'effectif des partis politiques y est de 235 (Ministère de l'intérieur, 2016). Cette prolifération reste en soi une crise du système partisan. On est donc en présence d'une recomposition du champ politique comme stratégie de contrôle du pouvoir par l'exécutif et de l'émergence d'alliances partisans comme moyen de survie de l'opposition face au pouvoir.

Les recompositions du champ politique comme stratégie de contrôle du pouvoir par l'exécutif

Même dans les démocraties les mieux établies, le parti qui conquiert le pouvoir travail à optimiser la majorité non seulement au parlement mais aussi en dehors de cette institution afin d'avoir les coudées assez franches pour mener sa politique. Cela peut conduire un régime à vouloir rester le plus longtemps possible au pouvoir en utilisant toutes les possibilités, y compris la fragilisation de l'opposition (Médard, 1983). Cependant, cette alternative n'est que l'une des nombreuses manœuvres visant à reconfigurer le champ politique afin d'accroître le pouvoir de l'exécutif et d'affaiblir ce qu'il reste de partis d'opposition.

Le cas le plus remarquable de regroupement en alliance de partis politiques est celui des Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), en raison de l'ampleur des dysfonctionnements générés dans l'animation de la vie démocratique. Ce regroupement a été constitué en 2007 à la veille des élections législatives autour du Président Yayi Boni, moins d'un an après son arrivée au pouvoir en avril 2006. Au congrès des FCBE en 2008, le regroupement était présenté comme recelant en son sein, et ce dès sa création, 82 partis, quelques 400 mouvements ou associations et 1239 personnalités. En cette année, les partis politiques traditionnels comme la RB, le PSD et même les partis qui ont été opposés à Yayi Boni à l'élection de 2006, comme le PRD de Me Adrien HOUNGBEDJI étaient incorporés dans les FCBE. Mais avant les élections présidentielles et législatives de 2011, les grands partis avaient déjà quitté ce regroupement, en prévision d'une stratégie d'étouffement. Mais cependant, les FCBE dénombraient encore 140 partis politiques adhérents.

La préoccupation essentielle du pouvoir exécutif dans la mise en place des FCBE a semblé être d'avoir des élus en majorité pour mettre en œuvre sa politique. Tant au niveau local, communal que municipal, les FCBE ont été fortement représentées depuis l'année 2008 par de nombreux élus locaux à savoir : 46 maires sur 77 ; 850 élus communaux et municipaux sur 1.450 ; 13.800 sur 26.000 conseillers de villages ou quartiers de ville ; à cela s'ajoutent 14 maires (élus par d'autres courants politiques) qui ont rejoint la majorité présidentielle au lendemain des élections de 2011 et une majorité de 42 députés à l'Assemblée Nationale³⁷. Déjà en 2007, après les élections législatives, à l'occasion de l'élection du président de l'Assemblée nationale et son bureau, certains députés de la liste FCBE avaient massivement délivré des procurations pour faire voter en leur nom en raison de « leur absence à l'hémicycle ». Mais les justifications de ces délivrances massives de procuration étaient qu'il y avait au sein des FCBE un manque de confiance en certains membres parce qu'ils pourraient voter pour l'opposition. Et pour s'assurer le contrôle de la présidence de l'Assemblée nationale, ces suspectés ont été contraints à donner leur procuration.

En dix ans d'exercice du pouvoir entre le 6 avril 2006 et le 6 avril 2016, le Président YAYI Boni, principal acteur du regroupement politique FCBE a procédé à la nomination de plus de 100 ministres. Cette valse de nominations

³⁷ Intellivoire, 2015, *Les Forces Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE) ambitionnent de recueillir plus de 50 sièges*, 6 avril, www.intellivoire.com.

visait autant à s'assurer la fidélité de certains partisans du regroupement, qu'à sanctionner d'autres, devenus critiques, ou à les débaucher dans les rangs de partis politiques opposants pour les affaiblir. Cette dynamique a conduit aussi bon nombre d'acteurs politiques à créer des partis politiques pour adhérer aux FCBE et bénéficier de nomination à des postes politiques ou politico-administratifs, ou à en créer après éviction du gouvernement pour continuer à exister politiquement.

La gestion des positionnements sur les listes électorales du regroupement FCBE a toujours été un moment de tensions et de règlements de compte, à l'approche des différentes élections législatives de 2007, 2011 et 2015, ainsi que les communales et municipales de 2008 et 2015. Avant et après ces échéances électorales, les dissidences ou les rapprochements d'anciens opposants s'observent. La logique de regroupement développée par le pouvoir exécutif initiateur des FCBE n'était nullement orientée vers la réduction du nombre de partis politiques afin d'aller à une éventuelle fusion. C'est plutôt une stratégie de contrôle des partis politiques par le pouvoir exécutif à travers la redistribution clientéliste de postes politiques et politico-administratifs (F. Lambert et S. Lefranc, 2014), etc.

Ce qui est également remarquable dans les alliances politiques, principalement celles qui se constituent autour des pouvoirs exécutifs successifs au Bénin, c'est l'instrumentalisation aux fins la conservation et de reproduction du pouvoir (N. M. Yèdji, 2015). En cela même, l'idéal que devraient poursuivre les partis politiques tel que prescrit dans la loi n° 2001-21 du 21 février 2003 portant charte des partis politiques au Bénin n'est plus poursuivi.

2.2. Les alliances partisans comme moyen de survie de l'opposition face au pouvoir

L'article 6 de la charte des partis politiques du Bénin définit une alliance de partis politiques en tant que coalition d'au moins deux partis qui concluent un accord en vue d'atteindre un objectif politique. Ayant perdu les élections et conscients de la volonté des gagnants de contrôler tout le pouvoir, les partis d'opposition cherchent les moyens de survivre face à l'exécutif. Alliances de circonstance pour ne pas disparaître du paysage politique, alternative de sauvetage organisationnel, regroupement stratégique pour peser quelque peu sur les avènements (déclarations sur chaque dossier ou politique publique, marche de protestation, affirmation de l'unité), résistance au risque de marginalisation mais également aux sirènes du pouvoir exécutif

qui, par le débauchage, cherche également à affaiblir l'opposition. Malgré tout, il est plus difficile de s'unir dans la défaite qu'en cas de victoire ; donc les regroupements dans l'opposition ont vraiment lieu pour les élections législatives et locales où l'opposition peut essayer d'avoir quelques élus. Aux élections législatives du 26 avril 2015 au Bénin, vingt listes se sont inscrites à la Commission Electorale Nationale Autonome dont quinze alliances de partis politiques et cinq partis politiques sous leur dénomination propre (auteur, année). A la proclamation des résultats, neuf alliances de partis politiques ont réussi à faire élire des représentants tandis que deux partis politiques sous dénomination propre ont réussi à avoir des députés. Sur ces deux partis, le PRD à lui seul a eu 10 députés tandis que "Réso Atao" n'en a eu qu'un seul. Sur l'ensemble des 20 listes en compétition pour les élections législatives, les 19 étaient quasiment toutes positionnées comme adversaires du regroupement FCBE dirigé par le pouvoir exécutif.

« La finalité des alliances c'est d'empêcher YAYI Boni d'avoir une quelconque majorité, si étroite soit-elle au soir du 26 avril 2015. Aiguillés par la précampagne active dans laquelle s'investit le chef de l'État qui inaugure routes, ponts et chaussées, annonce le démarrage d'infrastructures dont le financement n'est pas encore bouclé, allume lampadaires et pose des « poteaux électoraux », les regroupements politiques voient le jour avec une ampleur jamais vue »³⁸.

Cette détermination à se mettre en alliance à l'occasion de ces élections législatives était aussi fondamentalement guidée par la volonté d'empêcher l'exécutif d'avoir la majorité au parlement pour procéder à la révision de la constitution et ainsi ouvrir la possibilité au Chef de l'État sortant de faire un troisième mandat contraire à la constitution.

Si l'urgence était de se mettre en alliance face à un adversaire politique commun qui est le pouvoir exécutif, la constitution des alliances a révélé toute la fragilité des partis politiques au Bénin. A titre d'illustrations, l'Union fait la Nation (UN) qui est le regroupement politique le plus organisé face aux FCBE est partie aux élections législatives de 2015 en ayant en tête de liste dans certaines circonscriptions électorales, des candidats parachutés qui s'étaient greffés sans être au préalable membre de ce creuset. Aux résultats, sur les 13 députés de l'UN, près de la moitié relève

³⁸Extrait de l'article de presse : *Regroupements politiques au Bénin: Le seul moyen pour abattre YAYI Boni* ; publié sur le site www.actubenin.com (mal référencé)

de partis politiques non membres (liste des députés UN). Cette stratégie d'alliance de circonstance semble cependant avoir dérouté certains partisans de l'UN, quand bien même elle a permis d'une part aux personnalités politiques greffées sur la listes UN de se faire élire –ce qui aurait pu ne pas être le cas si elles s'étaient risquées sur leur propre liste– et d'autre part, d'éviter à l'UN d'essuyer des défaites dans certaines circonscriptions électorales sans ces accords. L'Alliance Nationale pour la Démocratie (AND) s'est constituée en regroupant parmi ses adhérents des personnages adversaires politiques et personnels de longues dates qui s'étaient réconciliés pour la circonstance, ainsi que des personnalités politiques dont certains sont radicalement opposés au pouvoir exécutif tandis que d'autres sont sympathisants du pouvoir. Malgré la stratégie d'alliance comme barrage au rouleau compresseur du pouvoir exécutif et moyen de survie politique, les alliances en soi dans la situation des partis politiques au Bénin traduisent déjà toute leur fragilisation à travers le temps (J. E. Niklas *et al.*, 2008). L'occasion des élections présidentielles de 2016 n'a fait qu'aggraver la fragilisation et l'éclatement des partis politiques et alliances de partis à travers les crises en leur sein et mettre en lumière les causes profondes de la crise de la représentation.

2.3. La crise du système partisan en toile de fond de l'éclatement des partis politiques

Au regard du jeu d'éclatement, de fusion, de décompositions, de déliquescence et recomposition des partis politiques au Bénin, on peut inscrire ce mouvement dans la trajectoire du système partisan spécifique des pouvoirs politiques africains (Médard, 1983) et la jeunesse de l'expérience démocratique dans un pays comme le Bénin. Le hic est qu'on a l'impression que la situation va en s'empirant. Malgré l'adhésion massive à la voie de la démocratie, les partis politiques ont toujours du mal à asseoir une identité idéologique et politique claire et durable. Le résultat est que l'éclatement de ces partis rythme autant avec la vie politique que les rendez-vous électoraux et les enjeux de pouvoir. Alors, évoquer le phénomène de l'éclatement, c'est forcément s'intéresser à la crise du système partisan lui-même ; une crise qui dure depuis longtemps et qui, avec la fragilité démocratique, s'accroît d'élection en election. La crise au sein des partis politiques et alliances de partis politiques, telle qu'elle s'est manifestée à l'occasion des élections législatives de 2015 et présidentielles de 2016 a fini de traduire l'effondrement du système partisan –au sens de Halévi qui parle du dépérissement des partis politiques– au Bénin dès lors que ces entités se sont

totallement écartées de leur fonction et mission consignées dans la charte des partis. Ces derniers se réduisent justement en instrument de règlement de compte personnel, de conquête de postes électifs à des fins personnelles, de contrôle du pouvoir exécutif, de redistribution de postes nominatifs, d'instruments de négociation pour la préservation d'intérêts divers dans l'administration ou à la tête d'entreprises d'État et pour la survie personnelle, etc.

Les problèmes de positionnement sur les listes ont miné les partis politiques, notamment les plus grands regroupements en alliance. A quelques semaines de l'élection présidentielle du 28 février 2016, rien n'est encore clair au niveau des principales formations politiques et alliances, concernant les candidats porte-flambeaux des uns et des autres. A l'embarras du choix déjà perceptible chez bon nombre de citoyens, s'ajoute désormais la confusion née des dissensions internes à certaines formations politiques sur fond de guerre de leadership et de divergence d'intérêts. En effet, l'Alliance Nationale pour la Démocratie (AND)³⁹ est créée avant les élections législatives de 2015, sur fond de réconciliation spectaculaire entre certains anciens adversaires politiques et de mise ensemble d'opposants et partisans au pouvoir du président Boni YAYI. Constituée à sa naissance de 16 partis politiques rejoints par la suite par d'autres pour être environ 30, d'aucuns avaient déjà trouvé cette alliance surprenante porteuse depuis sa naissance du germe même de son implosion. Au lendemain des élections législatives du 26 avril 2015 et à l'approche des élections présidentielles de 2016, les tiraillements au sein de l'AND ont été mis au jour, partant de soupçon d'« infidélité » de certains adhérents à l'opposition au régime incarné par le président de l'alliance, les déclarations contradictoires sur le financement de la campagne de certains membres, la guerre de destitution et de contre destitution du président et finalement une bataille juridique engagée sur la légalité ou non de l'enregistrement administrative de l'alliance par une aile dissidente constituée seulement de 5 des 30 membres de départ. Pour finir, à l'occasion des campagnes pour les présidentielles de 2016, l'AND est éclatée en trois sous-groupes, chacun suivant un candidat différent tout en revendiquant la propriété de l'alliance. La situation au sein de l'alliance des Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) a été tout autant tumultueuse en ce qui a trait à au processus de constitution de la liste des candidats retenus pour les législatives de 2015 et au choix du candidat de l'alliance aux présidentielles de 2016. Autant avant l'arrivée au pouvoir de Boni YAYI, le

³⁹Créée le 31 Mai 2014 au Palais des Congrès.

dispositif de préparation était sophistiqué (C. Mayrargue, 2006), autant à la fin de son mandat ce fut chaotique et brutal dans les manières de faire. Quelques cas de figures illustrent la situation. Selon les analyses d'un des médias qui a su restituer le jeu des dirigeants de la FCBE et le mécontentement des membres déçus,

« Près d'une semaine après le dépôt officiel des listes des partis et alliances de partis politiques pour les législatives d'Avril 2015, celles des Forces cauris pour un Bénin émergent (Fcbe) sont toujours introuvables, surtout par les médias. Celles qui fuient font objet de contestations. Certains de la majorité présidentielle qui ont eu la chance d'en savoir quelque chose ont commencé par réagir. On apprend que des promesses fermes ont été faites à des gens mais à la fin, leur nom reste introuvable sur la liste, alors qu'ils n'ont aucune autre chance de se faire inscrire sur une autre liste en raison de la clôture du dépôt des listes. Naissent ainsi des espoirs déçus. Et des germes d'éclatement et de dissensions. Aujourd'hui, ils constatent la machination et se retrouvent sur le carreau. Pour ceux-là, c'est foutu et ils sont en colère. Cette tromperie pourrait diviser, dans (les circonscriptions électorales), la majorité présidentielle,... » (La Presse, 02 mars 2015).

Pour la confection de la liste des candidats FCBE aux élections législatives de 2015 dans la totalité des 24 circonscriptions électorales du Bénin, les dirigeants de ce regroupement présidentiel ont délibérément décidé, selon leur calcul propre, de qui va être ou non et dans quel positionnement sur la liste. La méthode utilisée semble avoir privilégié les individus ou personnalités au détriment d'organisation de partis politiques. Les critères pris en compte apparaissent donc beaucoup plus liés au chef de l'État, comme la proximité (familiale, ethnique, régionale), la fidélité, la confiance, la docilité, le clientélisme politique et la répression d'anciens partisans devenus critiques ou suspectés voire convaincus d'affinité avec l'opposition, ou encore ayant entravé les plans du parti au pouvoir, notamment en ce qui a trait au projet de révision de la constitution. La démarche employée a produit plusieurs effets dont l'opposition, dans une même circonscription électorale, d'anciens partisans de la mouvance présidentielle devenus opposants d'une part au président et d'autre part divisés entre eux et positionnés sur différentes listes en compétition. Elle a en outre désillusionné certains membres qui se voyaient déjà députés après les élections, et choqué les

anciens et fidèles partisans devenus paria à l'occasion d'une critique ou une suspicion et devant subir à la limite la vindicte du chef.

Cette situation critique, intervenant à un an de la fin du second et dernier mandat du président en exercice a exacerbé les divisions, accentuant ainsi les mouvements de démissions au sein de l'alliance FCBE. Les qualificatifs de « machination », de « tricheries », d'égoïsme, « d'exploitation abusive des femmes par certains ténors du groupe », de « mépris », de « ténors affamés sans foi ni loi au sein du groupe », de « groupe fantôme »⁴⁰, etc. sont répandus dans des lettres de démission ou déclaration publiées dans les médias pour décrier la gestion du groupe FCBE, ce qui montre la déliquescence dans laquelle cette alliance s'est retrouvée.

Les élections présidentielles de mars 2016 au Bénin ont été révélatrices de situations aggravantes de divisions et fragmentations au sein des partis politiques et mouvements. Les FCBE, PRD, RB, UN et bien d'autres partis et alliances politiques se sont tous retrouvés face à une épreuve inédite de confusion et de déchirements internes. Au sein des FCBE, le choix du premier ministre d'alors, Lionel ZINSOU, attribué au libre choix des membres est décrié par certains ténors du groupe qui soulignent l'absence de démocratie autour de son choix. En dehors des nouvelles dissidences qui ont émergé au sein des FCBE suite au choix du candidat Lionel ZINSOU, l'annonce par ce dernier des alliés qu'il a négocié, à savoir la RB et le PRD, a ajouté à l'exacerbation des tensions dans ces partis. En effet, la coalition FCBE, RB et PRD autour du candidat Lionel ZINSOU a fait bondir d'étonnement plus d'un et lever le glaive à certains. Dans la foulée, des démissions au suivi dans me rang des membres du PRD, parti d'opposition au pouvoir sortant. Les protestations au sein de la RB ont été plus spectaculaires. La fondatrice du parti (Rosine V. SOGLO) et son époux (Nicéphore D. SOGLO), ancien président de la république, on rejeté ce choix du chef du parti qui n'est rien d'autre que leur fils. Le Bénin et tous les observateurs de par le monde étaient ainsi spectateurs d'un quasi-drame familial induit par la discorde entre père, mère et fils autour du choix controversé d'un candidat aux élections présidentielles de 2016 ; chose jamais vue par le passé. En ce qui concerne l'UN, elle a déclaré n'avoir pas de candidat en son sein. En contestation de cette option du noyau dirigeant

40 Lettre de démission au sein du groupe FCBE de la Coordonnatrice des Affaires Féminines du Littoral adressée au Coordonnateur national des FCBE, Cotonou le 02 Mars 2015, publiée dans L'Autre Fraternité du 4 Mars 2015.

de cette formation politique, le parti PSD, membre de l'alliance, a décidé de soutenir le candidat Sébastien AJAVON pour qui il a battu campagne jusqu'au bout. Le membre de l'UN qui avait montré le plus d'ambition pour que cette alliance le désigne comme candidat Honorable Éric HONDETE) a fini par claquer la porte et à poser en individuel sa candidature avant de la retirer pour se rallier au candidat Lionel ZINSOU dont il a été pendant la campagne le porte-parole, en toute convivialité aux côtés de ses anciens farouches adversaires que sont les FCBE. Un des groupes composants de l'UN dénommé « les adhérents directs » a ouvertement déclaré son soutien au candidat et homme d'affaire Patrice Talon.

L'alliance de partis politiques dénommée « Soleil » s'était constituée pour s'opposer au Président de la République sortant Boni YAYI. Les membres de cette alliance sont pourtant d'anciens collaborateurs et même pour certains, ministres dans son gouvernement. Partie unie aux élections législatives de 2015, l'alliance Soleil a volé en éclat à l'approche et pendant la campagne des présidentielles de 2016. A cette occasion, un des partis composant l'alliance à savoir l'UPR, a présenté son propre candidat. Une autre partie des membres a soutenu le candidat homme d'affaire Patrice Talon. Une autre faction de la même alliance a soutenu un autre candidat : l'homme d'affaire Sébastien AJAVON et enfin une dernière frange a recherché à se réconcilier avec le président Boni YAYI en soutenant le candidat Lionel ZINSOU. Ce qui a donné naissance de deux blocs à savoir : le bloc de la continuité et le bloc de la rupture. Pour clore le tableau des déchirements politiques, 21 des 33 candidats aux élections présidentielles de 2016 étaient des anciens ministres du président de la République sortant. Et pour aller au second tour de ces élections qui ont opposé les candidats Lionel ZINSOU et Patrice TALON, 29 des recalés du premier tour se sont regroupés en coalition (avec pour mot d'ordre '*la Rupture pour un nouveau départ*' qui est devenu le leitmotiv de gestion de la chose publique dès son élection) autour du candidat Patrice TALON qui fut finalement élu président. Les alliances *a priori* contre nature et les dissensions politico-familiales qui y ont été favorables ont généré la confusion dans le rang des sympathisants et plongé la RB et le PSD dans une crise profonde. Au soir de l'élection de Patrice TALON, le PRD effectue un ralliement pour se positionner avec le candidat gagnant. A l'évidence, les partis sont en crise.

Selon J. Aïvo (2008), deux causes peuvent être retenues comme variable explicative du dysfonctionnement des partis politiques sans oublier ce qu'il

appelle la « ghettoïsation »⁴¹ des partis politiques. L'univers partisan béninois est marqué, d'une part, par une perversion et une dépravation des mœurs politiques et, d'autre part, par l'impossibilité pour les partis politiques de conquérir, de contrôler et de gérer directement et par eux-mêmes le pouvoir d'État. P. Noudjènoumè (2016) renchérit en affirmant que : « La crise du système partisan tient à l'impunité des crimes politiques, à l'impunité de la fraude et de la corruption électorale ».

Conclusion

La crise des partis politiques au Bénin, en Afrique et même dans le monde est une réalité préoccupante pour la vie démocratique. La nécessité d'une réponse structurelle à la crise du système partisan au Bénin et en Afrique s'impose dès lors que la vitalité d'une démocratie dépend de plusieurs paramètres au nombre desquels le système partisan joue un rôle déterminant. Ainsi, pour répondre au problème de la crise des partis politiques, il ne suffira pas de prendre juste quelques mesures qui corrigent à la marge les dérives du système ou même aggravent la situation par des dispositifs favorisant telle ou telle circonscription électorales et donc certaines régions et ethnies au détriment d'autres. Les réformes doivent être profondes et toucher tous les éléments de la vie des partis politiques qui méritent d'être réorganisés et repensés. Une réforme structurelle est nécessaire pour relancer la dynamique partisane.

A cet effet, il convient de repenser le financement des partis en pensant à une alternative mixte (financement public et cotisations des membres et une barrière régulatrice adéquate aux dons des personnes extérieures), y compris la mise sur pied de mécanismes de contrôle de la gestion des ressources financières allouées à leur fonctionnement. Aussi, faut-il envisager de nouvelles règles pour éviter le pullulement des « clubs électoraux » et autres associations de ce genre. Par ailleurs, il faudrait inciter les partis politiques à la formation au militantisme conformément à l'esprit de l'article 5 de la Constitution béninoise⁴², et introduire de nouvelles règles qui reconnaissent

⁴¹ « Outre la « ghettoïsation » qui n'est que la conséquence de la « privatisation » des partis, livrés à eux-mêmes, sinon aux plus offrants, on peut également évoquer, comme facteur clé de blocage, la personnalisation et la personnification des partis. Mais celui-ci n'est en réalité que la conséquence de la « ghettoïsation ». » Joël AVO dans son article « La perception des partis politiques au sein de l'opinion publique » (FES, 2008 : 148).

⁴² L'article 5 de la constitution stipule que « les partis politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent librement leurs activités dans les conditions déterminées

mieux le statut de partis d'opposition avec des moyens leur permettant d'assurer leur rôle d'équilibre avec la majorité. Il sera tout aussi profitable à la démocratie d'inciter les partis à réformer leur mode de gouvernance pour épargner ces organisations d'une approche de gestion patrimoniale. Par ailleurs, il faut inciter les cadres du Bénin à créer des « partis de cadres » où se mèneront des débats politiques, des débats d'idée sur les questions politiques et d'actualité du pays et de la sous-région. Ces partis de cadre exerceront la réelle fonction d'éducation politique du citoyen et de structuration de l'opinion publique. De même ils devront se consacrer à l'analyse pertinente de l'état de la Nation et cela au regard des valeurs que prône la constitution. Mais au-delà des réformes institutionnelles, la relance de la dynamique partisane selon une trajectoire plus saine demande de repenser la vie politique au Bénin et donc les différents acteurs qui l'animent, avec leurs rôles respectifs. En ce qui concerne les partis politiques, une clarté doctrinale et une invention d'un nouveau fonctionnement s'imposent.

La dynamique ici en appelle à un travail combiné des universitaires, des spécialistes, leaders d'opinions et des acteurs politiques eux-mêmes. Ceux-ci vont opérer des travaux sur la dynamique partisane assortis de recommandations pour accompagner les partis politiques vers une nouvelle gouvernance. Mais ils ne peuvent se substituer aux partis. Le gros du travail revient aux partis eux-mêmes qui devront s'adapter à de nouveaux modes de fonctionnement : former les militants, organiser des débats thématiques, vivre essentiellement des cotisations des membres, opérer une gestion transparente. Une autre proposition pertinente est de former à la doctrine politique qui stipule que les partis pourront produire des corps d'idées montrant leur ligne idéologique en phase avec le contexte sociopolitique et les enjeux de la société béninoise et africaine aujourd'hui. Enfin, la véritable innovation serait de faire des réflexions autour de la présente crise partisane, une occasion pour repenser l'environnement politique global afin de relancer et de renforcer l'expérience démocratique. Néanmoins, il est inquiétant que la situation ne s'améliore pas vraiment et qu'on continue plutôt d'assister à une multiplication de clubs électoraux sans idéologie.

Les partis politiques ayant présenté des candidats aux élections législative d'avril 2015 et présidentielle de mars 2016 ont montré ou vécu à leur dépend

par la charte des partis politiques. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie, de l'intégrité territoriale et de la laïcité de l'État. »

l'état de déclin du système partisan au Bénin. Cette situation traduit cependant la trajectoire logique de ces partis ; trajectoire justifiée par les dysfonctionnements cumulés au fil des ans dans le système partisan béninois. L'écart délibéré entretenu par les acteurs politiques et l'administration publique avec la loi sur la charte des partis politiques au Bénin qui produit progressivement un écosystème politique où foisonnent les pratiques discordantes qui ne facilitent guère la lisibilité de l'action publique au profit des électeurs. La crise de la représentation politique qui marquerait la fin des partis politiques doit certainement être relativisée après l'élection présidentielle de 2016 et les législatives de 2015. Le peuple voulait un autre langage que la langue de bois. L'élection présidentielle était porteuse d'enjeux tels que d'aucuns la qualifie de l'« élection présidentielle de la dernière chance ». Il y a cependant des leçons à tirer pour enrichir l'analyse et renouveler la pensée des élections en science politique. Au regard des attentes des populations et des enjeux de changement au sein de la société politique, des interrogations pointent sur le devenir des partis politiques, du multipartisme intégral en cours au Bénin, et du fonctionnement du système partisan. Ces interrogations embrassent bien d'autres dimensions comme la plage de l'ethnocentrisme et du régionalisme en politique.

Références bibliographiques

- Andolfato Dominique et Gonjon Alexandra, *Les partis politiques : quelles perspectives?*, Paris : L'Harmattan.
- Bardin Laurence, 1991, *L'analyse de contenu*, Paris : Puf.
- Braud Philippe, *Sociologie politique*, LGDJ (10^{ème} édition).
- Bréchon Pierre, 1999, *Les partis politiques*, Montchrestien.
- Diop Omar, 2006, *Partis politiques et processus de transition démocratique en Afrique noire : recherches sur les enjeux juridiques et sociologiques du multipartisme dans quelques pays de l'espace francophone* : Publibook.
- Kougniazondé Codjo Christophe, 2001, *Multipartisme et Démocratie ; Quel lien commun ?* Cotonou : Fondation Friedrich Ebert.
- Lambert Frédéric et Lefranc Sandrine, 2014, *50 Fiches pour comprendre la science politique*, Paris : Bréart.
- Mayrargue Cédric, 2006, YAYI Boni, un président inattendu ? Construction de la figure du candidat et dynamiques électorales au Bénin, *Politique africaine*, n°102 : 155-172.
- Mèdé Nicaise, 2004, *Les partis politiques au Bénin : essai d'approche*

fonctionnaliste, *African Journal of Political Science*, Volume 9, n°2.

Mendras Henry et Etienne Jean., 2008, *Les grands auteurs de la Sociologie, Tocqueville, Marx, Durkheim, Weber*, Paris : Hatier.

N'Zegho Dieko Steeve, 2014, Démocratie et organisation des partis politiques au Gabon.

Niklas Jean Engels, Stroh Alexander et Wantchékon Léonard, 2008, *Le fonctionnement des partis politiques au Bénin*, Cotonou : Copef.

Noudjènoumè Philippe, 2016, *Encore à propos du système partisan au Bénin*, 25 Avril.

OSIWA, 2015, *Etude évaluative des dispositions juridiques régissant la création, le fonctionnement et le financement des partis politiques*.

Topanou Prudent Victor, 2017, *Les défis et opportunités des réformes en cours pour les partis politiques au Bénin*, Communication dans le cadre de : 24 et 25 janvier.

Yèdji Narcisse Martial, 2015, *La crise de confiance en l'Etat au Bénin à l'ère du renouveau démocratique*, Thèse de doctorat de l'Université d'Abomey-Calavi, EDP/FLASH.

NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

DEZAN est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination «dézan» signifiant «rameau» en langue béninoise «fɔngbé», elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notés de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de 30.000F.



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61
République du Bénin